

REGLEMENT INTERNAT 2020/2021

Le fonctionnement de l'internat est basé sur une relation de confiance et de respect de chacun d'entre nous.

L'internat est un lieu de vie pour tous. Un sourire, un simple bonjour et quelques « merci » rendent la vie communautaire plus agréable. Les surveillantes font appliquer le règlement afin de privilégier l'étude, le calme, la cohésion entre tous. Elles cherchent à écouter, à comprendre, à aider chacune des internes.

HORAIRES

Lever, douche,	A partir de 6h30
Petit-déjeuner	7h – 8h (plateau rendu)
Fermeture de l'internat	9h45 ; le vendredi 8h45
Ouverture de l'internat	lundi-mardi-jeudi 16h ; mercredi 13h
Salle de musculation	16h - 21h (13h - 21h le mercredi)
Télévision	16h -19h et 19h30 - 22h30
Foyer	18h - 20h30
Douche	16h - 21h30
Goûter	16h - 18h
Dîner	18h45 - 19h45 (plateau rendu)
Etude	18h10 à 19h10
Fermeture sur la cour	20h30
Calme, étude en chambre	20h30 - 21h30
Fin de circulation et de douche	21h30

ENTREES ET SORTIES HABITUELLES

- Pour les internes autre établissement, pour les secondes, les premières et les terminales sans régime ouvert, les entrées et sorties se font toutes uniquement rue de Périgord :
 - par l'accueil de l'internat aux heures d'ouverture de celui-ci.
 - par le portail principal au N°10 en dehors de ces horaires.
- Pour les terminales avec régime ouvert :
 - de 8h à 17h15 : les entrées et sorties se font par la rue Montoyol, comme pour les élèves externes.
 - Après 17h15 et jusqu'à 18h00 : les entrées et sorties se font par la rue de Périgord ou par l'internat.

DEPART EN WEEK-END

Le vendredi, l'internat ferme à 8h45. Les sacs doivent être déposés dans le local prévu à cet effet, avant le début des cours.

La sortie s'effectue à la fin du dernier cours, par le portail principal rue de Périgord. L'interne emporte son carnet de liaison afin que les parents puissent y inscrire des informations à l'intention de l'internat et être informés des faits survenus dans la semaine.

RETOUR DE WEEK-END

L'accueil est ouvert le dimanche soir de 19h30 à 22h00 sans restauration et le lundi matin de 7h00 à 9h45.

En cas d'absence ou de retard, les parents doivent prévenir l'internat au 05-61-23-13-14 avant 21h le dimanche soir (si le retour est habituellement le dimanche soir) ou avant 8h le lundi matin, et confirmer par un mot signé sur le carnet de liaison ou par mail. A chaque retour de week-end l'interne doit présenter son carnet de liaison à la surveillante.

SORTIES OCCASIONNELLES

- Internes autre établissement

Ces internes peuvent se rendre à leur établissement selon leur emploi du temps et avant 9H45.

Le retour doit être effectif avant 18 heures. Les internes mineurs font l'objet d'un accord particulier avec la famille.

- Secondes, Premières et Terminale sans régime ouvert

Les internes de seconde et de première bénéficient d'une sortie hebdomadaire fixée en début d'année selon l'emploi du temps. L'imprimé nécessaire sera dûment rempli par le responsable légal le jour de la rentrée à l'internat.

- A la fin des cours de la journée, les sorties sont possibles le lundi, le mardi, le jeudi à partir de 14h, le mercredi à partir de 13h. L'interne doit émarger et laisser son carnet de liaison à la surveillante.

- Le retour doit être effectif à 18h. L'interne récupère son carnet et émarge à nouveau.

- Terminales avec régime ouvert

Les internes de terminale avec régime ouvert sont autorisées à sortir selon le régime des externes entre 8h et 18h00.

- Sorties scolaires - EPS

Les élèves majeurs internes se déplacent en autonomie vers les sites prévus. Les élèves mineures sont accompagnées par un enseignant.

- Autorisations ponctuelles

Elles doivent être demandées soit par mail soit par un mot sur le carnet de liaison, écrit et signé par le responsable légal et remis à la responsable de l'internat.

LES VISITES

Les visites ne sont pas autorisées dans le cadre de l'internat.

LA CIRCULATION DANS L'ETABLISSEMENT

A partir de 18h les internes n'ont accès qu'à la cour principale située devant l'internat.

LES PORTABLES

L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée au self.

Les téléphones portables sont admis dans l'internat jusqu'à 21h30 et dans la mesure où leur utilisation ne dérange pas le voisinage (sonneries, conversations intempestives...).

LE COURRIER

Le courrier arrivé (10 rue de Périgord – CS 47085 - 31070 Toulouse Cedex) est remis à la destinataire en main propre à l'ouverture de l'internat.

LES SOIREES

Le calme et le silence sont demandés afin de ne pas gêner les autres internes. A partir de 20h30 les allées et venues ne sont plus tolérées. La circulation (sans courir) est acceptée entre 20h30 et 21h30 dans les couloirs, uniquement pour l'accès aux sanitaires de son propre étage, et au bureau des surveillantes. La présence de deux internes dans une même chambre est possible jusqu'à 21h30.

AUDIOVISUEL

- L'accès à la salle télévision est permis jusqu'à 22h30.
- Il est interdit de consommer boissons et alimentation dans la salle télévision qui doit être laissée propre et rangée après utilisation.
- L'usage des ordinateurs portables personnels est permis dans les chambres jusqu'à 22h00.
- L'usage des enceintes acoustiques n'est permis qu'à faible puissance et jusqu'à 20h30, au delà il faut utiliser un casque.

LES CHAMBRES

- Une chambre est attribuée à la rentrée. Dans le courant de l'année la responsable de l'internat peut à tout moment modifier cette attribution dans l'intérêt de l'interne ou de l'internat.
- Un état des lieux est effectué à la rentrée et avant le départ de l'interne. Toute dégradation constatée est facturée à la famille.
- L'affichage décoratif n'est autorisé que sur le panneau prévu à cet effet.
- L'entretien du lavabo et du miroir est à la charge de l'occupante ; le sol est nettoyé par une personne d'entretien.
- En quittant la chambre pour la journée : la lumière est éteinte, les appareils électriques sont débranchés, le lit est fait, la chaise est posée sur le bureau, aucun effet personnel ne reste au sol, la valise est rangée sur le haut de l'armoire. Par ailleurs, le vendredi, la fenêtre est fermée.
- Si la chambre est trop en désordre, le ménage n'est pas fait.
- Les éventuels problèmes matériels (ex : ampoule grillée, lavabo bouché...) sont transmis à la surveillante.
- Aux vacances scolaires, les draps et affaires personnelles sont emportés. Ne peuvent rester que les affaires scolaires sur les étagères du bureau, l'oreiller et la couette sur le lit.

LA SANTE

Les médicaments sont interdits en chambre. L'internat est déchargé de toute responsabilité en cas de prise de médicament. Pour tout traitement ponctuel, l'interne se rapproche de l'infirmière et de la responsable d'internat pour leur confier l'ordonnance et le traitement.

Les internes présentant une maladie chronique peuvent bénéficier d'une demande de Projet d'Accueil Individualisé, les médicaments étant alors conservés par la responsable de l'internat.

LES CLEFS DES CHAMBRES

- Le matin à l'heure du départ en cours, les clefs des chambres sont remises à la surveillante. Toute clef perdue est facturée.
- L'après-midi, la clef est remise en main propre à chaque interne par la surveillante.

CONSEIL D'INTERNES

Les internes sont invitées à élire en début d'année un conseil d'internes qui est composé d'une déléguée d'internat et de déléguées d'étage. Ce conseil est réuni régulièrement par le chef d'établissement. Son rôle est de collecter les informations (problèmes dans l'internat, demandes diverses) et de chercher des solutions avec le chef d'établissement.

ETUDE

Les internes ont un temps d'étude obligatoire de 18H10 à 19H10 soit en salle d'étude pour les premières et seconde, soit en chambre pour les terminales ainsi que les internes autre établissement.

DIVERS

- Toute communication avec la rue depuis les fenêtres des chambres est interdite.
- Aucune personne étrangère à l'internat ne peut y rentrer sans être accompagnée d'une responsable.
- Les internes doivent éviter d'apporter des objets de valeur et des sommes d'argent importantes.
- L'internat ne peut pas être tenu responsable des vols ou dégradations des biens personnels des internes qui doivent fermer leur chambre à clef avant de la quitter.
- Aucun animal n'est admis.

REGLES DE SECURITE

- Les aérosols sont interdits.
- Appareils électriques : Utilisation normale des postes de radio, réveils, lampes de bureau, lisseurs et chargeur de téléphones. Ne pas oublier de débrancher le sèche-cheveux ou le lisseur après chaque utilisation.
- L'utilisation de bouilloire, cafetière, guirlande électrique, bougies, brûle-parfums, encens et autres est interdite.
- Il est interdit de fumer dans l'internat, de détériorer ou de déclencher intempestivement les dispositifs et équipements de sécurité incendie.
- Les consignes de sécurité en cas d'urgence sont affichées dans chaque chambre. Chaque interne doit les connaître et s'y conformer. Lors d'une évacuation elle doit laisser sa chambre porte fermée, non verrouillée.

DISCIPLINE

- Les comportements, attitudes ou états qui mettent en danger les usagers de l'internat constituent des fautes particulièrement graves (violences, agressivité, détérioration des dispositifs de sécurité, jeux dangereux, non-respect de l'interdiction de fumer, etc....)
- La consommation d'alcool ou de drogue et à fortiori leur trafic sont interdits. Aucune interne ne pourra être acceptée à l'internat en état d'ébriété ou sous l'effet d'une quelconque drogue.

Les internes doivent appliquer le présent règlement d'internat, complémentaire au règlement intérieur de l'établissement. Le non respect de ce règlement pourra entraîner des sanctions jusqu'à l'exclusion de l'internat.

Date et Signature des Parents

Date et signature de l'élève